



MÉDAC

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES



Lettre aux membres — Un outil pour servir — Fin 2013

PROPOSITIONS 2014

SOMMAIRE

Mot du président ... p. 2

Frais de gestion des fonds d'investissement ... p. 3

Lettre à la *Securities and Exchange Commission* (SEC) ... p. 4

Propositions aux compagnies (outre les banques) ... p. 6

Recommandations de bonnes lectures ... p. 10

Revue de presse ... p. 11

Formation financière ... p. 12

Calendrier de formation 2014 ... p. 13

Sondage ... p. 15

Coupon de soutien ... p. 16

Joyeux Noël
Bonne année

Batailler sur tous les fronts

par Daniel Thouin



Un pas de plus dans la continuité

Le 19 novembre dernier, vos administrateurs ont eu l'occasion de prendre connaissance des progrès réalisés pour assurer la transition et la continuité de votre organisation. Ainsi, ils ont ratifié une entente de service avec une consultante en comptabilité qui va instaurer un module de gestion comptable facile d'utilisation et répondant aux critères modernes de gestion comptable pour une organisation de taille comme la nôtre. Deuxièmement, ils ont accepté les recommandations d'un comité spécial qui se penchait sur une façon de rejoindre les membres plus souvent avec des messages courts sur les sujets qui nous préoccupent. La mise en place de ce nouvel outil de communication avec les membres devrait prendre forme au début de la prochaine année et engager une nouvelle ressource à temps partiel qui fera la gestion des contenus. Le conseil a approuvé les propositions 2014 qui seront faites aux sociétés visées par ces propositions. Vous trouverez le texte de ces propositions dans le présent bulletin. Enfin nous avons créé le poste de conseiller spécial du conseil pour garder dans nos rangs des ressources indispensables à la transition harmonieuse de l'organisation pour en assurer la continuité.

Je me permets d'énumérer ici quelques activités médiatiques réalisées depuis notre dernier bulletin de septembre. D'abord une intervention au canal Argent en lien avec l'intention de la TD de modifier la politique de rémunération des conseillers financiers de la banque qui verraient leur rémunération réduite pour les plus petits gestionnaires de fonds et augmenté pour les plus performants en considérant des % différents de commission pour différent montant de portefeuille sous gestion. Cette nouvelle politique vient directement à l'encontre des recommandations que nous avons faites à l'Autorité au mois de septembre. Une lettre de protestation a d'ailleurs été adressée aux autorités canadiennes et québécoises des marchés financiers pour demander un moratoire sur toute modification des modes de

rémunération des conseillers financiers tant que celles-ci n'auront pas pris position à la suite de la vaste consultation qui a eu lieu l'année passée au sujet de la rémunération de ce secteur.

Deuxièmement, nous avons appuyé les efforts de la Securities and Exchange Commission (SEC) des Etats-Unis dans sa consultation pour mettre en place une section de la loi Dodd-Frank visant une réforme de la réglementation des activités de Wall Street. Les articles concernés visent une des propositions maitresses du MÉDAC soit la divulgation du salaire médian des employés d'une entreprise en relation avec le salaire de ces hauts dirigeants. Depuis toujours nous nous sommes heurtés à la difficulté d'établir ce salaire médian, la réforme proposée par la SEC répond à cette difficulté mentionnée par nos banques et sociétés auxquelles nous avons proposé un ratio d'équité dans les salaires des hauts dirigeants.

Nous avons aussi défendu, pour la deuxième fois, nos propositions à l'assemblée annuelle de Couche-Tard. Cet exercice ne fut pas de tout repos pour nos représentants MM Gagnon et Bergeron. L'assemblée annuelle de cette société n'a rien d'une assemblée normale à laquelle nous assistons habituellement. Le déficit démocratique y est flagrant et le respect des actionnaires minoritaires inexistant. Le chemin sera long pour introduire de meilleures pratiques de gouvernance dans la gestion de cette société où le vote avec ses pieds semble le seul acceptable pour ses dirigeants!

Enfin, sous la recommandation d'un autre comité spécial formé à la suite de la dernière AGA du mois de juin, nous avons mis en place trois ateliers thématiques, deux à Montréal et un à Québec afin donner aux membres l'occasion de partager leurs idées et de confirmer leur adhésion à notre mission. Un sondage qui est attaché au présent bulletin va alimenter les réflexions de ce comité membership qui continue son travail de réflexion pour améliorer notre recrutement et l'implication des membres. Je vous invite donc à y participer nombreux à ce sondage pour enrichir notre action et faire croître notre organisation.

Le MÉDAC demande un moratoire sur les politiques de rémunération des conseillers en placement

Montréal, 12 novembre 2013 — L'initiative récente de la Banque TD de modifier en profondeur la politique de rémunération de ses conseillers en placement heurte de plein fouet les valeurs et principes mis de l'avant par le MÉDAC dans ses recommandations aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) relatives aux frais de gestion mirobolants des fonds communs de placement au Canada¹. « Non seulement la banque TD n'épouse aucune de ces valeurs ou de ces principes, déclare Daniel Thouin, président du MÉDAC, mais elle jette de l'huile sur le feu en exacerbant la cupidité et la convoitise de la structure de commercialisation de ses produits de placement. »

Rappelons que cette nouvelle politique, qui fait l'objet de reportages dans la presse économique (*Advisor*, *Le Conseiller...*), propose une diminution des commissions pour les conseillers qui ont les plus petits portefeuilles en gestion privée et même les

pénalise pour l'ouverture de comptes de complaisance (compte REÉER ou REÉÉ) dans lesquels il y a peu de transactions, propose d'augmenter les commissions de suivi pour les plus performants, notamment ceux qui vont privilégier les produits de placements TD. « Le plus troublant dans toute cette histoire, de poursuivre le président du MÉDAC, c'est le fait que la banque TD fait complètement fi du débat en cours sur cet enjeu et crée un précédent qui risque de s'étendre malheureusement à toute l'industrie. Il faut de toute urgence demander aux autorités réglementaires de décréter un moratoire sur toutes ces initiatives tant et aussi longtemps qu'elles n'auront pas statué en la matière. »

¹ Le MÉDAC s'est prononcé en faveur d'interdire le versement aux conseillers des commissions de suivi prélevées à même les frais de gestion facturés par les organismes de placement collectif (OPC).

TD veut revoir la rémunération de ses conseillers en placement

30 octobre 2013, *Conseiller.ca*

Nos collègues d'*Advisor.ca* ont appris que la Banque TD a l'intention de réviser en profondeur le mode de rémunération de ses conseillers en placement.

Selon des documents obtenus par *Advisor.ca*, TD réduira les bonis en argent versés aux conseillers les moins productifs et instaurera de nouveaux critères relatifs aux gratifications en actions. Notamment, la TD veut que ses conseillers poussent davantage la vente croisée de produits et qu'ils ouvrent plus de comptes « productifs ».

À la division de gestion privée de TD *Waterhouse*, on réduira la rémunération des conseillers en placement qui ne produiront que des commissions et des frais annuels variant entre 375 000 \$ et 399 999 \$. Ces conseillers recevront 20 % des frais de transactions que leurs clients auront payés au cours d'une année. Actuellement, ils touchent entre 30 % et 44 %, jusqu'à concurrence d'un montant maximal déterminé.

Pour ce qui est de l'accès à la gratification en actions, TD a ajouté d'autres critères à ses normes usuelles. Pour avoir le droit de recevoir des actions, les conseillers devront diriger leurs clients vers les services bancaires de la TD. De plus, les ménages qu'ils servent devront aussi engendrer des revenus bancaires annuels d'au moins 1000 \$. Présentement, le versement d'actions n'est établi qu'en fonction de la production annuelle des conseillers.

En outre, la TD songe à cesser de payer les conseillers qui ouvrent des comptes enregistrés pour leurs clients. La TD estime que ces comptes sont trop petits et détenus par des épargnants qui y font peu de transactions.

Interrogée par *Advisor.ca*, la Banque TD a préféré ne pas émettre de commentaires. Cependant, une porte-parole a indiqué que le mode de rémunération que privilégie la TD vise à créer un équilibre entre « une expérience client exceptionnelle, la croissance de l'entreprise et la création de valeurs pour les actionnaires ».

Les documents qu'a consultés *Advisor.ca* indiquent que la division de gestion privée de TD *Waterhouse* cherche à atteindre un taux de rentabilité équivalant à celui de la moyenne de l'industrie d'ici la fin de 2015. En 2017, elle vise à être la plus rentable dans son secteur.

Au 3^e trimestre de 2013, les activités de gestion de patrimoine de la Banque TD ont généré un bénéfice de 181 millions de dollars, comparativement à 157 millions pour le même trimestre de 2012.

Les É.-U. forcent la divulgation du ratio d'(in)équité

Montréal, le 19 novembre 2013

Madame Elizabeth M. Murphy, secrétaire
U.S. Securities and Exchange Commission
100 F Street, NE
Washington, DC 20549-1090

OBJET: No de dossier S7-07-13 – Observations sur des modifications de l'article 402 du règlement S-K de manière à rendre obligatoire la divulgation du ratio de rémunération

Madame,

Notre organisme, le MÉDAC (Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires) [au Canada], est très favorable à la proposition de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis d'exiger la divulgation du ratio de rémunération PDG-employé, comme le prévoit l'alinéa 953b) de la Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act.

Tout d'abord, quelques mots sur notre organisme établi à Montréal. Fondé en 1995 par Yves Michaud, le MÉDAC est un organisme sans but lucratif qui est administré par un conseil d'administration de neuf membres. Concrètement, nous menons à bien notre mission de défense des actionnaires et épargnants en déposant annuellement, auprès des sociétés canadiennes, des propositions d'actionnaires portant essentiellement sur la saine gouvernance. Depuis sa création, le MÉDAC a présenté plus de 60 propositions d'actionnaires auprès d'une douzaine de grandes sociétés, ce qui fait du MÉDAC l'organisme de défense d'actionnaires le plus actif au Québec et au Canada. Plus de 50 % des propositions déposées au Canada au cours des 15 dernières années l'ont été par le MÉDAC.

En janvier 2010, nous avons publié une étude sur l'efficacité des propositions d'actionnaires intitulée: Les propositions d'actionnaires – Un droit des actionnaires et un pilier de saine gouvernance. Nous avons pu constater que les propositions d'actionnaires contribuent à améliorer la gouvernance des sociétés, comme en témoignent les rapports Board Games. Aujourd'hui, les caractéristiques suivantes font partie des pratiques exemplaires de nos grandes institutions financières au Québec et au Canada: la séparation des pouvoirs entre le président du conseil et le PDG; la divulgation des honoraires et l'indépendance des auditeurs externes; et, plus récemment, le vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants. Par ailleurs, nous militons de façon constante pour que ces grandes sociétés publient annuellement le ratio de rémunération PDG-employé.

Représentant plus de 1 200 investisseurs individuels de placements à long terme de sociétés cotées en bourse, le

MÉDAC croit que l'obligation de divulguer le rapport entre la rémunération du PDG et le salaire médian des employés sera bénéfique pour les investisseurs. Si le ratio n'est pas divulgué, les investisseurs ne pourront pas estimer sa valeur sur les marchés financiers. Pour les motifs ci-dessous, la divulgation du rapport entre la rémunération du PDG et les employés, à l'échelle mondiale, est primordiale pour les investisseurs qui placent de l'argent dans les marchés des actions.

Le ratio du salaire PDG-employé au sein de chaque entreprise est une information importante pour les investisseurs. Les inégalités salariales élevées au sein d'une entreprise peuvent freiner la motivation et entraver la productivité des employés, accroître le taux de roulement et nuire au rendement global de l'entreprise. Qui plus est, la divulgation du salaire médian des employés permettra aux investisseurs de mieux comprendre le régime de rémunération globale des sociétés en matière de développement de leur capital humain. Les investisseurs pourront utiliser les ratios de rémunération PDG-employé (comparaison verticale) dans le contexte des structures salariales internes des entreprises et seront donc en mesure d'évaluer leurs pratiques d'emploi. Les données qui en découleront seront complémentaires aux mesures existantes, notamment l'analyse comparative par des pairs (comparaison horizontale) visant à évaluer les votes consultatifs sur les salaires et d'autres éléments liés à la rémunération des dirigeants.

À long terme, cette divulgation sera avantageuse pour les investisseurs individuels en ce qui a trait aux votes par procuration sur la rémunération du personnel de direction et aux décisions d'investissement fondées sur des considérations qui touchent les effectifs. Les États-Unis, le plus grand centre financier selon la capitalisation boursière, s'imposeraient comme chef de file dans la divulgation du ratio de rémunération et favoriseraient l'adoption d'une telle pratique dans d'autres administrations où nos membres investissent, à savoir, avec un peu de chance, au Québec et au Canada. Étant donné la marge de manœuvre accordée par la Commission pour que les sociétés se conforment à la règle proposée, les avantages pour les investisseurs l'emportent sur les coûts liés à cette conformité.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre point de vue. Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,

Daniel Thouin

c. c. Autorité des marchés financiers (AMF)
Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)

Victoire importante des juristes-traducteurs

Montréal (Québec), le mardi 3 décembre 2013 — Dans le dossier de la langue des prospectus et autres documents d'information continue, la ministre responsable de la Charte de la langue française, Madame Diane De Courcy, a tranché en faveur de l'Association canadienne des juristes-traducteurs (ACJT) et de ses alliés.

En effet, dans une lettre datée du 6 novembre 2013 adressée à l'ACJT, la ministre déclare : « Le dynamisme et la compétitivité du secteur financier québécois sont tributaires de nombreux facteurs. Les exigences linguistiques posées par l'art. 40.1 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec comptent au nombre de ceux-ci, mais je ne crois pas qu'il faille leur attribuer tous les effets néfastes que certains leur prêtent ».

Elle ajoute que « cette disposition qui vise à accorder une meilleure protection aux investisseurs du Québec en faisant en sorte qu'ils disposent, en français, de l'information qui doit être rendue disponible lors d'un appel public à l'épargne au Québec, conserve toute sa pertinence ».

Le gouvernement précédent en était d'ailleurs arrivé à la même conclusion. Dans une lettre datée du 24 janvier 2012 adressée à l'ACJT, le ministre délégué aux Finances de l'époque, M. Alain Paquet, écrivait que « le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de modifier les exigences linguistiques concernant le prospectus. Il est clair pour nous que les investisseurs québécois doivent avoir accès, en français, à l'information que les entreprises qui font un appel public à l'épargne au Québec doivent produire ».

Le président de l'ACJT, Me Louis Fortier, trad. a., se réjouit de cette confirmation : « Par cette décision, le gouvernement du Québec renforce les dispositions de la Charte de la langue française et protège le statut du français au Québec ainsi que les droits linguistiques des Québécois ».

Ainsi, le gouvernement empêche qu'il soit indûment porté atteinte à l'ensemble de l'industrie langagière du Québec, un atout indispensable qui permettra aux entreprises québécoises et canadiennes de mieux évoluer dans le contexte de postmondialisation du XXI^e siècle.

Relativement au maintien du statu quo concernant les exigences linguistiques applicables aux

prospectus, Me Fortier ajoute : « Nous sommes conscients de la baisse des placements effectués au Québec par les émetteurs canadiens. Il s'agit d'un problème très complexe. La relance par le gouvernement fédéral du projet de création d'une commission nationale des valeurs mobilières soulève elle aussi des enjeux d'ordre linguistique. C'est pourquoi nous invitons tous les intervenants, notamment l'AMF, l'ACCVM ainsi que les courtiers et les émetteurs, à se joindre à nous pour trouver, ensemble, une solution acceptable pour tous ».

[Source : ACJT]

Lettre de la ministre de la Langue


Gouvernement du Québec
La ministre de l'Immigration
et des Communautés culturelles
et ministre responsable de la Charte
de la langue française

Montréal, le 6 novembre 2013

Monsieur Louis Fortier
Avocat et traducteur agréé
Président et lobbyiste-conseil
Association canadienne des juristes-traducteurs
2021, avenue Union, bureau 1108
Montréal (Québec) H3A 2S9

Monsieur Fortier,

J'ai pris connaissance de la lettre datée du 11 octobre 2013 dans laquelle vous exposez vos préoccupations à l'égard d'éventuelles modifications à l'article 40.1 de la Loi sur les valeurs mobilières qui en réduiraient la portée.

Cette disposition, qui vise à accorder une meilleure protection aux investisseurs du Québec en faisant en sorte qu'ils disposent, en français, de l'information qui doit être rendue disponible lors d'un appel public à l'épargne au Québec, conserve toute sa pertinence en 2013.

Le dynamisme et la compétitivité du secteur financier québécois sont tributaires de nombreux facteurs. Les exigences linguistiques posées par l'article 40.1 de la Loi sur les valeurs mobilières comptent au nombre de ceux-ci, mais je ne crois pas qu'il faille leur attribuer tous les effets néfastes que certains leur prêtent.

C'est pourquoi, comme vous avez pu le constater, le projet de loi 14 (Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives) ne prévoit aucune modification à l'article 40.1 de la Loi sur les valeurs mobilières. Dans la mesure où cet article permet d'atteindre adéquatement les objectifs qui ont conduit à son adoption, il n'est pas envisagé de modifier cette situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Diane De Courcy

Québec
Edifice Marie-Guyart
3^e étage, allée René-Lévesque
1050, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E6
Téléphone : 418 644-2128
Télécopieur : 418 528-0829

Montréal
Edifice Gérald-Godin
360, rue McGill, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9
Téléphone : 514 873-9940
Télécopieur : 514 864-2899

Fernand Daoust Militant syndical

FERNAND DAOUST est surtout connu pour avoir été un dirigeant central de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) pendant vingt-quatre ans. Or, cela est le fruit d'un véritable parcours du combattant dans le mouvement ouvrier.

Né en 1926, le syndicaliste a été élevé dans une famille monoparentale très modeste. Sa curiosité, sa soif de connaissance et sa détermination l'ont entraîné bien au-delà des activités auxquelles ses ori-



Fernand Daoust

I. Le jeune militant syndical, nationaliste et socialiste, 1926-1964

André Leclerc



gines le destinaient. Dans cette première partie de sa biographie, qui couvre les années 1926-1964, nous l'accompagnons dans le Montréal de la grande dépression, assistons à ses premiers engagements nationalistes pendant la crise de la conscription, à sa découverte des idéologies progressistes et à son entrée dans le mouvement syndical, malgré les

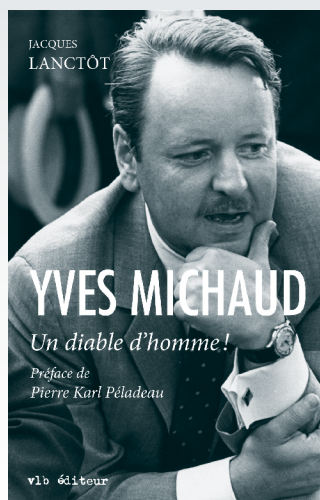
dures conditions imposées aux syndicalistes par le régime de Duplessis. Nous le voyons découvrir la nécessité de l'action politique et pressentons le futur dirigeant syndical.

Accédant aux études universitaires à force de courage et de persévérance, son horizon intellectuel s'élargit. C'est tout naturellement qu'il choisit le syndicalisme pour y développer et approfondir son engagement social et politique. En faisant sienne l'idéologie socialiste, qui inspire les courants les plus dynamiques du syndicalisme québécois, le jeune syndicaliste ne renie cependant pas ses racines. Son socialisme s'incarne dans une nation spécifique. Il n'était pas d'accord avec une majorité des syndicalistes de gauche de l'époque, qui qualifiaient de rétrogrades les aspirations nationales des francophones. Au contact des idées de gauche, le nationalisme de droite, dans lequel il avait baigné à l'adolescence et auquel il n'avait jamais totalement adhéré, a fait place à un nationalisme progressiste, précurseur de celui qu'allait épouser une proportion grandissante de la population québécoise.

[Texte : M éditeur]

Yves Michaud Un diable d'homme

Qu'est-ce qu'une vie québécoise? La génération des artisans de la Révolution tranquille est la première à s'être posé la question. **YVES MICHAUD**, quant à lui, ne s'est pas appesanti outre mesure sur ces considérations existentielles : il y avait trop à faire. Journaliste, militant, député, diplomate et citoyen engagé, l'ami fidèle de René Lévesque a été de toutes les batailles d'un pays qui se réinventait.



L'histoire de sa vie est le récit passionnant d'une lutte menée sur plusieurs fronts, que ce soit pour la langue française, l'affirmation et le rayonnement international du Québec ou la défense des petits épargnants. Comme on ne choisit pas toujours ses combats, il a

aussi dû se battre pour sa réputation, entachée par une affligeante manœuvre politique dans ce qu'on a appelé « l'affaire Michaud ». Aujourd'hui comme hier, ses adversaires n'ont qu'à bien se tenir, car son audace, son charme et son opiniâtreté ont fait d'Yves Michaud ce qu'il est : un irréductible.

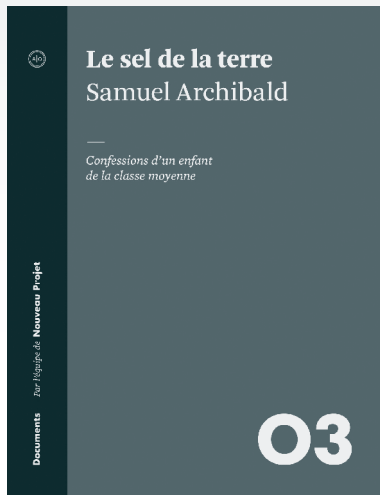


Éditeur pendant vingt-cinq ans, Jacques Lanctôt a été un témoin privilégié des événements qui ont marqué le Québec des quarante dernières années. Il a connu de près ou de loin tous les grands acteurs de cette période mouvementée qui s'étend de la Révolution tranquille au combat épique du « Robin des banques ». En 2010, il a publié chez Stanké un récit autobiographique, Les plages de l'exil. Il signe une chronique hebdomadaire sur le site canoe.ca.

[Texte : VLB éditeur]

Le sel de la terre La classe moyenne

La classe moyenne est instrumentalisée par les politiciens et les commentateurs médiatiques, qui la dépeignent tantôt comme une immense cohorte de pauvres en devenir, tantôt comme une communauté martyrisée de contribuables parasités



par l'État. Des prophètes de malheur annoncent même sa disparition. Enfant de la classe moyenne, Samuel Archibald a eu envie de se pencher sur ce qu'elle a été, ce qu'elle est devenue et ce qui l'attend. Et de parler

de sa famille, des années 1980, de la religion du *Publisac*, de films de fin du monde et de stationnements de centres d'achats.

[Texte de l'éditeur.]

Dans le dernier numéro de *La Lettre du MÉDAC*, vous avez pu lire la recension du document audionumérique de la lecture en langue anglaise du livre *End This Depression Now!* du professeur Paul Krugman, prix Nobel d'économie. Aussi, le livre lu dans ce document audio est paru, en langue française, aux éditions Flammarion.

NEW YORK TIMES BESTSELLER

PAUL KRUGMAN
WINNER OF THE NOBEL PRIZE IN ECONOMICS

END THIS
DEPRESSION
NOW!

WITH A NEW INTRODUCTION

Paul
Krugman
Prix Nobel d'économie

SORTEZ-NOUS
DE CETTE CRISE...
MAINTENANT !

Flammarion

Extraits choisis

« [...] la Banque Royale a claqué la porte de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), en 2008, suivie par la Banque TD. Désormais, elles soumettent leurs litiges en matière bancaire à un autre médiateur : ADR Chambers, un organisme à but lucratif financé par les banques elles-mêmes. Le ministre des Finances, Jim Flaherty, a donné sa bénédiction à cette manœuvre, au grand dam des organismes de défense des épargnants. Désormais, les banques peuvent « magasiner » leur organisme indépendant de résolution des plaintes. Indépendant ? C'est dur à croire. Comment voulez-vous qu'un médiateur ait les coudées franches quand il sait que la banque peut le congédier si elle trouve ses décisions trop sévères ? Le personnel qui analyse les dossiers n'a pas envie de perdre son gagne-pain. Cela peut l'inciter, consciemment ou pas, à se faire plus clément pour éviter les foudres de la banque. »

— *Stéphanie Grammond, Les courtiers refusent de dédommager leurs clients, affaires.lapresse.ca, 5 novembre 2013*

« John Reucassel [...] précise que l'écart entre ses prévisions et les résultats rapportés s'explique notamment par une perte estimée à 18 M\$ chez la filiale Square Victoria, qui détient les journaux Gesca, dont la Presse, et les autres actifs médias tel le site d'aubaines Tuango. L'analyste estime qu'au troisième trimestre de 2012 la perte de Square Victoria était de 9 M\$. L'analyste estime que depuis le début de l'année, les pertes de Square Victoria atteignent 44 M\$. »

— *François Pouliot, Les pertes de Gesca pèsent sur Power, lesaffaires.com, 15 novembre 2013*

« (Québec) Les grandes banques canadiennes sont de plus en plus profitables. Leur bénéfice net total devrait dépasser les 30 milliards \$ cette année. Du jamais-vu. Les six grandes banques du pays feront [bientôt] connaître [...] leurs résultats financiers du quatrième trimestre et leur bilan de 2013 terminé le 31 octobre. L'an dernier, les profits cumulés du *Big Six* avaient atteint 29,6 milliards \$, en hausse de 18 %. »

— *Pierre Couture, Le Soleil, 3 décembre 2013*

Propositions d'actionnaires aux assemblées

Insatisfactions des actionnaires quant au pourcentage d'abstentions élevé pour la nomination d'un administrateur

Des membres du conseil d'administration ayant reçu un pourcentage d'abstention plutôt élevé comparativement à leurs collègues, il est proposé que le conseil d'administration présente, lors de la prochaine assemblée annuelle, les actions qu'il a prises pour donner suite aux insatisfactions exprimées par les actionnaires.

L'Industrielle-Alliance

Argumentaire

Les détenteurs d'actions ont de plus en plus tendance à exprimer leurs insatisfactions à l'égard de certains administrateurs par un vote d'abstention élevé. Ainsi, lors de la dernière assemblée annuelle, les administrateurs élus par les porteurs de police avec participation ont tous reçu un vote sensiblement inférieur à ceux élus par les actionnaires ordinaires. Plus particulièrement, MM. Claude Lamoureux, Jim Pantelidis et David R. Peterson ont reçu respectivement des votes en faveur de leur nomination en dessous de la barre de 90 %.

De tels taux d'abstention méritent réflexion et communication auprès des actionnaires et porteurs de police avec participation afin de les renseigner sur les mesures que le conseil a prises pour remédier à la situation.

Corporation Power du Canada

Argumentaire

Les détenteurs d'actions ont de plus en plus tendance à exprimer leurs insatisfactions à l'égard de certains administrateurs par un vote d'abstention élevé. Ainsi, lors de la dernière assemblée annuelle, MM. André Desmarais, Paul Desmarais fils et Robert Gratton ont reçu respectivement 13,35 %, 15,02 %, 14,54 % de votes d'abstention.

De tels taux d'abstention méritent réflexion et communication auprès des actionnaires afin de les renseigner sur les mesures que le conseil a prises pour remédier à la situation.

Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants

Il est proposé que le conseil d'administration adopte une proposition similaire auprès des actionnaires.

Corporation Power du Canada

Argumentaire

Actuellement, les actionnaires de Power Corporation du Canada peuvent émettre leurs opinions sur les politiques de rémunération des hauts dirigeants. Près d'une centaine d'entreprises offre aujourd'hui la possibilité à leurs actionnaires. Or, l'an dernier, nous avons présenté une proposition similaire et cette dernière a reçu l'appui de 18,02 % des votes exprimés, un pourcentage élevé. Un tel taux d'appui est fort important étant donné l'emprise de la famille sur les droits de vote en circulation.

Nous nous étonnons de la réponse de la direction qui invitait les actionnaires à voter contre cette proposition en invoquant notamment la raison suivante :

« En outre, contrairement aux administrateurs qui sont tenus par la loi de prendre leurs décisions conformément à leurs obligations de loyauté et de bonne foi, de faire preuve de diligence et d'agir dans l'intérêt de la Société, les actionnaires ne sont tenus à aucune obligation de ce genre, que ce soit envers les administrateurs ou envers la Société. » (Nous soulignons.)

Nous nous permettons d'y opposer ce jugement de la juge Pichet (9 janvier 1997) qui déclarait :

« Donc, dans l'état normal des choses, l'actionnaire d'une banque ne se prononcera que sur les seules questions soumises par la direction. Ainsi, la rémunération des dirigeants ne sera jamais soumise à l'examen critique des actionnaires puisqu'elle est du ressort du conseil (art. 199.1). Pourtant, cette question retient l'attention du public à travers le Canada. Tous auront le droit à leur opinion sur la question... sauf les actionnaires? Le droit à la dissidence devrait se limiter au seul privilège de départir de leur investissement? »

Le vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants est un élément de base de la démocratie actionnariale et permet au conseil d'administration de s'assurer de la satisfaction de ses actionnaires en matière de sa politique de rémunération, d'entretenir un bon dialogue avec les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent et de maintenir des relations tendues entre les parties susceptibles de ternir l'image de l'entreprise dans son milieu.

lées de neuf sociétés publiques en 2014

dirigeants

politique stipulant que la politique de rémunération de leurs cinq plus hauts dirigeants fasse l'objet d'un vote consultatif

Québecor inc

Argumentaire

Actuellement, les actionnaires de Québecor inc. ne peuvent émettre leurs opinions sur les politiques de rémunération des hauts dirigeants. Près d'une centaine de sociétés publiques offrent aujourd'hui cette possibilité à leurs actionnaires. Or, depuis deux ans, cette proposition rallie un pourcentage très élevé de votes en sa faveur : 15,67 % en 2012 et 16,76 % en 2013. Ce taux d'appui est fort important étant donné que le président et chef de la direction, M. Pierre Karl Péladeau, possédait 73,32 % des droits de vote afférents aux actions de catégorie A et B en circulation et que la recommandation de la direction était de voter contre notre proposition.

Ces taux élevés depuis deux ans indiquent bien la préoccupation des actionnaires en regard de la politique de rémunération applicable aux hauts dirigeants. On peut se permettre de penser que ces taux élevés ont contribué, comme mentionné dans la circulaire de la direction 2013, à la révision des responsabilités de votre comité de la rémunération de manière à :

« s'assurer que les politiques et programmes de rémunération mis en place n'incitent pas les hauts dirigeants à prendre des risques démesurés ou qu'ils n'encouragent pas ces derniers à prendre des décisions rentables à court terme qui pourraient porter atteinte à la viabilité de la Société à long terme. »

Alimentation Couche-Tard inc.

Argumentaire

Actuellement, les actionnaires de Couche-Tard ne peuvent émettre leurs opinions sur les politiques de rémunération des hauts dirigeants. Près d'une centaine de sociétés publiques offrent aujourd'hui cette possibilité à leurs actionnaires.

Depuis maintenant deux ans, nous présentons cette proposition qui recueille un taux élevé d'appui et en augmentation :

Année	Votes en faveur	Nombre de votes en faveur de notre proposition	Nombre total de votes liés à des actions subalternes pouvant être exercés	%
2012	9,62 %	58 062 130	126 386 826	46 %
2013	14,48 %	68 144 994	138 248 058	49 %

Ce taux d'appui est fort important en proportion du nombre total d'actions subalternes pouvant être exercées. Autrement dit, cette proposition a reçu un appui équivalent à près de la majorité des droits de vote détenus par de « petits actionnaires ».

Cette préoccupation est donc vive. Nous ne pouvons souscrire à la position de la direction qui répond à la pertinence de notre proposition en affirmant :

« De surcroît, le conseil d'administration de la Société croit que la proposition du MÉDAC restreindrait sa flexibilité et sa capacité de fournir des programmes de rémunération concurrentiels afin de recruter, de maintenir en fonction et de récompenser les membres de la haute direction les plus qualifiés et talentueux dont la contribution est nécessaire pour soutenir la rentabilité de la Société et, par conséquent, accroître la valeur du placement de l'actionnaire ».

Le vote consultatif permet au conseil d'administration de s'assurer de la satisfaction de ses actionnaires en regard de sa politique de rémunération, d'entretenir un bon dialogue avec ses actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent et d'éviter des relations tendues entre les parties susceptibles de ternir l'image de l'entreprise dans son milieu.

L'Industrielle-Alliance

Appel d'offres pour les *auditeurs*

Il est proposé que l'Industrielle Alliance lance un appel d'offres à tous les cinq ans pour ses services d'auditeurs.

Argumentaire

Actuellement, Deloitte est l'unique cabinet d'audit de la compagnie depuis 1940. L'an dernier, 3,35 % des actionnaires ont exprimé un vote d'abstention en regard du renouvellement de leur mandat, un taux plutôt élevé pour genre de vote.

L'objectif d'une rotation des *auditeurs* vise à réduire les menaces à leur indépendance, engendrées en grande partie par la familiarité qui s'installe progressivement avec le temps. Il est permis de craindre qu'à long terme, *l'auditeur* ne devienne trop proche du client. À titre d'exemple, l'indépendance de *l'auditeur* peut diminuer lorsque naissent des amitiés : *l'auditeur* s'associe de trop près aux intérêts des dirigeants de l'entreprise cliente, le plan de vérification devient répétitif, ou le vérificateur hésite à prendre des décisions qui laisseraient supposer que ses décisions antérieures étaient erronées. Bref, des risques de familiarité avec le client sont susceptibles de nuire à la rigueur, l'objectivité (...)*

Power Corporation du Canada

Compétences et formation des administrateurs

Il est proposé que la circulaire de la direction comporte davantage d'information sur les compétences des administrateurs ainsi que sur la formation continue qu'ils reçoivent.

Argumentaire

Afin que les actionnaires puissent mieux apprécier les compétences des administrateurs proposés, bon nombre d'entreprises présentent un tableau décrivant leurs principales expériences et connaissances. De plus, plusieurs présentent les formations suivies par ces derniers, ce qui permet de les rassurer sur leurs mises à jour en regard des nouvelles exigences en matière d'information financière, de gestion des risques, de gouvernance, d'éthique et de politiques de rémunération. De telles informations permettent aux actionnaires de mieux apprécier la qualité des candidatures qui leur sont proposées.

Québecor inc.

Élection des administrateurs par l'ensemble des actionnaires

Il est proposé que Québecor inc. modifie son règlement interne afin que les administrateurs de la catégorie A et B soient dorénavant élus à la majorité des voix exprimées par les actionnaires lors du processus de sollicitation de procurations et de la tenue de l'assemblée et non seulement, comme actuellement, par les actionnaires présents à l'assemblée.

Argumentaire

Déposée l'an dernier, cette proposition a été appuyée par 14,81 % des votes exprimés, ce qui reflète le souci des actionnaires en regard de ce problème. Rappelons que l'élection des administrateurs se fait par la voie d'une résolution ordinaire, c'est-à-dire une résolution adoptée à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents à l'assemblée. Le résultat des procurations reçues n'est pris en compte que si un actionnaire ne demande un vote au scrutin. Un tel processus est inacceptable sur le plan de la démocratie actionnariale puisqu'il ne permet pas de tenir (...)*

Alimentation Couche-Tard

Vote majoritaire

Il est proposé que le conseil d'administration adopte une politique de vote majoritaire afin de s'assurer de ce que tous les administrateurs soient élus par une majorité de votes « pour ».

Argumentaire

Au cours des deux dernières années, cette proposition a reçu des pourcentages d'appui plus qu'importants auprès des détenteurs d'actions subalternes, c'est-à-dire les petits actionnaires, étant entendu que les détenteurs d'actions à vote multiple votent généralement en faveur de la position de la direction.

Actuellement, les actionnaires ont droit de voter « pour » ou de « s'abstenir » de voter en regard de l'élection des administrateurs. Ainsi, lorsqu'il y a autant de candidats que de postes d'administrateurs, chacun des candidats est élu au conseil s'il obtient au moins un vote en sa faveur. Dans le cadre d'un système de vote majoritaire, il est prévu généralement que si une majorité de personnes ayant le droit de voter s'abstient de voter à (...)*

Bombardier

Récupération de la rémunération en cas de fraude

Il est proposé que le conseil d'administration adopte une clause de récupération de la rémunération en cas de fraude.

Argumentaire

Cette proposition avait été déposée l'an dernier et avait obtenu 8,94 % de votes en sa faveur. Dans sa réponse à notre proposition, la direction avait énoncé la position suivante :

« Bombardier n'a pas encore adopté de politique de récupération, mais elle compte le faire en 2013. Bombardier reconnaît qu'une telle politique est conforme aux nouvelles pratiques exemplaires et elle surveille de près l'évolution du cadre législatif et des pratiques dans ce secteur afin de mieux définir la structure et la portée de sa politique. »

Cette proposition vise à assurer le suivi de cet engagement de manière à ce que la rémunération au rendement ne soit accordée que si les objectifs sont réellement et honnêtement atteints. Une telle politique devrait permettre de récupérer la (...)*

Les Entreprises Bell Canada

Création d'un comité de gestion des risques

Il est proposé que le conseil d'administration crée un comité distinct du conseil d'administration auquel il incombera d'encadrer la gestion des risques au sein de l'entreprise.

Argumentaire

Au cours de la dernière assemblée annuelle, nous avons déposé cette proposition. 6,74 % des droits de vote exprimés étaient en faveur de cette proposition pour un total de plus de 22 millions d'actions.

Nous croyons important de la représenter pour les trois raisons suivantes :

- Alors que la direction faisait part dans sa réponse à notre proposition que « nos processus de détection et de gestion des risques sont sous la supervision générale du conseil », il est insécurisant de constater qu'aucun des administrateurs de 2013 ne mentionnait la gestion des risques comme domaine d'expertise. Qui plus est, dans la grille de compétences de base pré- (...)*

Groupe Jean-Coutu (PJC) inc.

Élection d'administrateurs par les actionnaires à droit de vote subalterne

Il est proposé qu'au moins trois administrateurs soient élus par les actionnaires à droit de vote subalterne, de telles candidatures devant respecter les exigences de compétences, d'expériences et d'indépendances fixées par le Groupe.

Argumentaire

Présentement, l'actionnariat du Groupe Jean Coutu est composé de deux types d'actionnaires :

- Les actionnaires de catégorie A dit détenteurs d'actions à vote subalterne qui détiennent un (1) vote par action et qui représentent 8,04 % du total des droits de vote rattachés à toutes les actions émises et en circulation. De telles actions sont généralement détenues par le « petit actionnaire ».
- Les actionnaires de catégorie B dits détenteurs d'actions à vote multiple qui détiennent dix (10) votes par action et qui représentent 91,96 % du total des droits de vote rattachés à toutes les actions émises et en circulation.

Lors de la dernière assemblée annuelle, 2,89 % des votes exprimés étaient en faveur de notre proposition invitant la direction à implanter le vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants. Si un tel pourcentage semble de prime abord peu élevé, il est équivalent à plus 35 % du 8,04 % ci-dessus.

Bien que nous reconnaissons que les structures d'actionnariat avec actions à vote multiple ont été — et continuent d'être — un élément positif pour le développement de l'économie québécoise et canadienne et de ses entreprises de « souche familiale », il est essentiel que les votes exprimés par « les petits actionnaires » puissent être appréciés à leur juste valeur dans la gouvernance du Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Nous formulons donc la recommandation qu'au moins trois administrateurs soient élus par les actionnaires à droit de vote subalterne, de telles candidatures devant respecter les exigences de compétences, d'expériences et d'indépendance fixées par le Groupe.

(* Le texte complet des propositions se trouve dans le site Internet du MÉDAC : medac.qc.ca)

La 50e session du « Passeport MÉDAC » à Québec

Une véritable session nationale



par **Normand Caron**

Qu'ont en commun :

- une enseignante, un professeur à l'Université Laval, un analyste en informatique et une retraitée de la région de Québec;
- un pharmacien, un avocat et un ex-propriétaire d'entreprise de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- une traductrice de Montréal et un enseignant de St-Elzéar de Bonaventure?

Ils ont participé à la 50e session du programme de formation du MÉDAC (connu depuis mars 2007 sous l'appellation « PASSEPORT MÉDAC »), certains après avoir parcouru des centaines de kilomètres et payer des frais d'inscription de 454 \$. Cette session s'est tenue les 29 et 30 novembre au siège social de l'Université du Québec, sous la direction conjointe de Réjean Belzile, professeur à l'École de gestion de l'UQAM et de Normand Caron, conseiller en formation du MÉDAC. (Voir photo en encadré)

Mais quelle était donc leur motivation d'investir temps et argent et consacrer une fin de semaine pour suivre une

session d'initiation sur le fonctionnement des marchés financiers? Comme la très grande majorité des 1 000 participants rejoins à ce jour, c'est le besoin d'avoir une vue d'ensemble neutre et objective du système financier québécois, d'obtenir une information crédible et non biaisée par des considérations commerciales, de pouvoir décoder plus facilement le langage complexe et hermétique des représentants de l'industrie financière. Pour la plupart d'entre eux, l'objectif à moyen terme est de développer une plus grande autonomie dans la gestion de leur portefeuille de placements et d'investissement. Sans nécessairement vouloir couper les ponts avec leurs conseillers financiers, ils souhaitent traiter avec eux à armes plus égales et, comme le suggère la nouvelle campagne de sensibilisation télévisée de l'Autorité des marchés financiers, savoir leur poser « les bonnes questions ».

Grâce à cette formation, en plus de découvrir les rouages et mécanismes de base des marchés financiers, les participants ont pu apprécier les informations présentées par le président du MÉDAC, Daniel Thouin, sur le volet « protection et défense des droits des investisseurs et actionnaires ». Étant tous devenus membres du MÉDAC, il les a invités à participer activement aux activités du mouvement et à maintenir au fil des prochaines années, leur adhésion au MÉDAC.



De haut en bas et de gauche à droite : Réjean Belzile, Ghislaine Morin, Jean-François Laroche, Pierre Lévesque, Jimmy Pelletier, Réjean Dubuc, Mario Dumont, Normand Caron, Richard Ouellet, Francine De Blois et Julie Turcotte.

Le Passeport MÉDAC toujours offert en 2014

FORMULAIRE D'INSCRIPTION HIVER 2014 PROGRAMME DE FORMATION « PASSEPORT MÉDAC »

Nom	
Prénom	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Téléphone	
Courriel	
Profession	

Je désire m'inscrire à la session de formation de (... cocher, svp) :

- ☐ MONTRÉAL — 3 mardis soirs consécutifs, 4, 11 et 18 mars, de 17 h 30 à 21 h 30
- ☐ MONTRÉAL — 1 soir + 1 jour, 9 avril de 17 h 30 à 21 h 30, 10 avril de 8 h 30 à 16 h 30
- ☐ MONTRÉAL — 1 soir + 1 jour, 22 mai de 17 h 30 à 21 h 30, 23 mai de 8 h 30 à 16 h 30
- ☐ QUÉBEC — 1 soir + 1 jour, 6 juin de 17 h 30 à 21 h 30, 7 juin de 8 h 30 à 16 h 30
- ☐ MONTRÉAL — 3 mardis soirs consécutifs, 16, 23 et 30 septembre, de 17 h 30 à 21 h 30
- ☐ MONTRÉAL — 1 soir + 1 jour, 23 octobre de 17 h 30 à 21 h 30 et 24 octobre de 8 h 30 à 16 h 30
- ☐ MONTRÉAL — 3 mardis soirs consécutifs, 4, 11 et 18 novembre, de 17 h 30 à 21 h 30
- ☐ QUÉBEC — 1 soir + 1 jour, 28 novembre de 17 h 30 à 21 h 30 et 29 novembre de 8 h 30 à 16 h 30

Je joins à cette demande le montant de 435 \$

par chèque, fait à l'ordre du MÉDAC

ou autorise un paiement par carte de crédit VISA ou MASTERCARD

Numéro de carte _____ - _____ - _____ - _____ Date d'expiration ____ / ____

Prière d'imprimer et d'expédier par télécopieur ou par la poste :

Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-286-1155 — Télécopieur : 514-286 1154

admin@medac.qc.ca — <http://medac.qc.ca/>

Signature : X _____ Date _____

Politique d'annulation :

Toute annulation d'inscription peut être faite sans frais si elle est signifiée au MÉDAC par écrit (poste ou courriel) SIX (6) jours ouvrables avant l'ouverture de la session. Les frais suivants seront exigés ou retenus dans le cas où l'annulation a lieu : le dernier jour ouvrable ou le jour même de la tenue de l'activité : 100 % des frais d'inscription de 2 à 6 jours ouvrables avant la tenue de l'activité : 50 % des frais d'inscription. Le MÉDAC se réserve le droit d'annuler une activité; dans ce cas, il y aura remboursement en totalité des frais d'inscription déjà versés.



Le MÉDAC, champion de la démocratie actionnariale

Fondé en 1995 par M. Yves Michaud, sous le nom d'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ), le MÉDAC est la seule association d'actionnaires au Québec et au Canada vouée exclusivement à la défense des intérêts des investisseurs individuels. Son action libre et indépendante contribue grandement à l'amélioration de la régie d'entreprise dans l'intérêt de tous et de chacun.

Une association représentative et active

Organisme sans but lucratif regroupant plus de 1600 membres individuels ou institutionnels, le MÉDAC agit notamment en présentant des propositions aux assemblées d'actionnaires des sociétés cotées en Bourse afin d'améliorer la régie d'entreprise et le respect des droits de tous les actionnaires.

La première victoire, il y a plus de 15 ans

C'est à titre personnel que M. Yves Michaud, Le Robin des banques, fondateur de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ, ancêtre du MÉDAC), a obtenu des tribunaux (jugement Rayle¹) que les grandes banques canadiennes inscrivent des propositions d'actionnaires dans leurs circulaires de direction convoquant l'assemblée générale annuelle, une première au Canada et un premier pas pour la démocratie actionnariale.

Une influence irremplaçable

Depuis cette date, plusieurs des propositions du MÉDAC ont été mises en application par les banques ainsi que par de nombreuses autres entreprises cotées en bourse et elles continuent de faire leur chemin (ex. : séparation des postes de président du conseil d'administration et de chef de la direction, divulgation des honoraires des auditeurs externes et des conseillers en rémunération, vote distinct pour chaque personne proposée à titre d'administrateur, vote consultatif sur la politique de rémunération des hauts dirigeants, présence des femmes au sein des conseils d'administration)

Un succès sans égal

Lorsque nécessaire, le MÉDAC saisit les tribunaux pour veiller aux intérêts des investisseurs individuels prenant l'initiative de mener des recours collectifs. Le premier, entrepris contre Cinar s'est soldé par une victoire sans précédent, car aucun recours collectif en valeurs mobilières intenté au Canada n'avait encore donné lieu à un dédommagement des actionnaires. Le second, entrepris contre Nortel a donné lieu à un règlement hors

cour et un fonds a été constitué pour rembourser une portion des pertes subies par les actionnaires du Québec. Un troisième recours collectif a été autorisé par la Cour supérieure contre Manuvie et est toujours pendante devant les tribunaux.

Des positions avant-gardistes

Preuve que le MÉDAC a toujours été à l'avant-garde : sa toute première proposition concernait la rémunération des hauts dirigeants, l'un des problèmes aujourd'hui au cœur de l'actualité économique et financière. Plus récemment, le MÉDAC a entrepris une campagne pour l'abolition des options d'achat d'actions, un système de rémunération inique aux dépens des actionnaires et aujourd'hui aboli par un nombre croissant de grandes entreprises.

Un représentant crédible et écouté

En plus de son action directe auprès des sociétés cotées en Bourse, le MÉDAC ne manque jamais l'occasion de faire valoir, auprès des gouvernements et autres instances réglementaires, le point de vue des investisseurs individuels sur le fonctionnement des marchés financiers. Grâce à ses mémoires bien documentés, de nombreuses recommandations du MÉDAC font aujourd'hui partie de l'encadrement juridique des valeurs mobilières et des sociétés par actions.

Une formation efficace et reconnue

Grâce à son « Passeport MÉDAC », démarré en avril 2007 et reconnu par certains ordres professionnels et certaines associations québécoises, le MÉDAC participe à l'effort collectif pour améliorer les connaissances et compétences des Québécois en matière d'épargne et d'investissement.

Un mouvement indispensable

À l'évidence, les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

¹ <http://medac.qc.a/documentspdf/qui/historique-Jugement-de-l-Honorable-Pierrette-Rayle-9-janvier-1997.pdf>

Sondage

Le MÉDAC veut connaître votre point de vue

Comme son nom l'indique, le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) a deux missions fondamentales : 1) l'éducation et 2) la défense des actionnaires. Essentiellement, dans le cadre de son mandat d'éducation, le MÉDAC offre un cours d'initiation aux marchés financiers, organise des ateliers, des conférences, des journées « portes ouvertes ». Aussi, dans le cadre de son mandat de défense, le MÉDAC fait la promotion du bon fonctionnement des marchés financiers auprès des différentes autorités (mémoires, représentations en commissions, brochures, avis, etc.) et mène des campagnes de propositions d'actionnaires dans les assemblées générales annuelles de plusieurs sociétés publiques, y compris les grandes banques. Cela étant, quelle est votre opinion à vous? Ci-dessous, un bref questionnaire.

1 — Y a-t-il d'autres activités que vous souhaiteriez faire? — ☐ Oui ☐ Non

- Si oui, lesquelles : _____

2 — À quel moment de la journée ou de la semaine êtes-vous le mieux disposé(e) à participer à ces activités?

Semaine : ☐ Jour ☐ Soir	Samedi : ☐ Avant-midi ☐ Après-midi	Dimanche : ☐ Avant-midi ☐ Après-midi
---	--	--

3 — Êtes-vous retraité(e) ou encore sur le marché du travail? — ☐ Retraité(e) ☐ Sur le marché du travail

- Contribuez-vous ou encore tirez-vous des revenus d'un régime de retraite? — ☐ Oui ☐ Non
 - Si oui, lequel? _____
- Si vous êtes retraité(e), faites-vous partie d'une association de retraité(e)s? — ☐ Oui ☐ Non
 - Si oui, laquelle? _____

4 — Vous détenez des actions de combien de sociétés publiques (c'est-à-dire cotées à la Bourse, y compris les banques)?

☐ 0	☐ 5 ou moins	☐ entre 5 et 10	☐ plus de 10...
-------------------------	----------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

5 — Globalement, quelle est votre cote d'appréciation générale du MÉDAC? (10 étant la meilleure cote...)

☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 5	☐ 6	☐ 7	☐ 8	☐ 9	☐ 10
-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	--------------------------

Section facultative

1. ☐ Homme ☐ Femme

2. De quelles sociétés publiques (c'est-à-dire cotées à la Bourse, y compris les banques) avez-vous des actions?

3. Êtes-vous disposé(e) à participer aux assemblées annuelles de ces sociétés? — ☐ Oui ☐ Non

Commentaires d'ordre général : _____



Prière d'expédier votre questionnaire rempli au MÉDAC, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3
Ce questionnaire est également disponible au format numérique dans le site Web <http://medac.qc.ca/>
Ce sondage est anonyme. Il demeure cependant possible de s'identifier à l'aide du coupon au verso. Merci.

Le MÉDAC a besoin de vous!

Un mouvement indispensable

Les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche. Ces chantiers sont dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Appuyez le MÉDAC dans ses initiatives. Devenez-en membre dès maintenant.

Voire... offrez-en l'adhésion à vos proches. C'est presque un certificat-cadeau!

Adhésion au Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)

Adhésion	☐ Individuel, 1 an : 35 \$	☐ Individuel, 3 ans : 100 \$	
	☐ OSBL—OBNL : 75 \$	☐ Institutionnel : 250 \$	
Don	☐ 25 \$ ☐ 50 \$ ☐ 100 \$ ☐ 200 \$		☐ Autre montant : _____ \$
Nom			Prénom
Adresse			
Ville			Code postal
Téléphone			
Courriel			
Paie ment	☐ Visa ☐ MasterCard		☐ Chèque ☐ Internet (voir medac.qc.ca)
Numéro			Date



Le MÉDAC est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits et intérêts des actionnaires, à la promotion de la bonne gouvernance des entreprises et à l'éducation financière.

Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)
82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, (Québec) H2X 1X3

514-286-1155 — télécopieur 514-286-1154 — 1-866-332-7347

admin@medac.qc.ca — <http://medac.qc.ca/>

Conseil d'administration : Daniel Thouin, président, Claire Joly, vice-présidente, Sylvie Brown, secrétaire, Beaudoin Bergeron, trésorier, Yves Michaud, fondateur, Micheline Brochu, Michelle Bussièrès, Fernand Daoust, Jean Dorion, Jacques Parizeau

Impression : Imprimerie Vaillancourt inc.